

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Plan d'épandage des digestats issus de l'unité de méthanisation du Centre de valorisation Organique Terres d'Aquitaine

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1a.	le présent plan d'épandage est donc soumis à Autorisation et rentre dans le cadre de l'article R.512-33 du code de l'environnement pour les installations classées soumises à autorisation.
26a	Quantité de MS à épandre : 2640 T MS/an

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société SUEZ ORGANIQUE (SAS) exploite un Centre de Valorisation Organique des déchets nommé Terres d'Aquitaine, située sur la commune de Saint Selve en Gironde, soumise à autorisation au titre des installations classées par Arrêté Préfectoral du 28 novembre 2017.

Cet arrêté précise les activités autorisées et notamment l'exploitation d'une unité de méthanisation. SUEZ ORGANIQUE souhaite valoriser en épandage agricole une partie des digestats produits sur son installation.

Il s'agit donc de la demande d'autorisation du plan d'épandage des digestats issus du Centre de Valorisation Organique de Terres d'Aquitaine.

4.2 Objectifs du projet

Le choix de la valorisation agricole répond à des considérations :

- Économiques : cette filière reste et de loin la moins onéreuse,
- De recyclage local : les déchets organiques entrant dans le méthaniseur sont collectés localement et retournent au sol localement. Le recyclage se fait donc en circuit court.
- D'exigence réglementaire : Les digestats peuvent être valorisés directement en agriculture, permettant ainsi un recyclage agricole de déchet ultime.
- L'opportunité de créer des liens forts avec le monde agricole en mettant à disposition un gisement stable tout au long de l'année. Ainsi, les agriculteurs récupèrent des digestats qui peuvent remplacer leurs effluents initialement utilisés comme engrais.
- Un bilan écologique favorable au regard des impacts attendus.

Le choix de créer un plan d'épandage pour valoriser les digestats a été guidé par la volonté de pérenniser la filière de valorisation agricole de ces derniers.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Aucun travaux ne seront nécessaires pour la mise en place du plan d'épandage.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La quantité de digestats attendue est de 11 000 tonnes/an soit 2640 T MS. Des analyses seront réalisées régulièrement sur ces digestats afin de vérifier la conformité réglementaire à l'épandage et d'adapter les doses d'épandage.

La dose d'épandage définie dans le dossier est de 17,5 t/ha.

Le périmètre d'épandage s'étend sur 4625,35 ha épandables chez 6 exploitants agricoles dont un groupement forestier. Il se compose en majorité de culture de printemps (maïs) et de forêt exploitée.

Les digestats seront transportés par camion pour être stockés en bout de parcelle. Ils seront repris dans les délais réglementaires pour être épandus avec du matériel adapté.

Des prestataires extérieurs seront sollicités pour la partie transport et épandage.

Le suivi des épandages sera assuré par SUEZ Organique en réalisant annuellement

- un planning prévisionnel des épandages (analyses des digestats, des sols, définition des cultures, des parcelles à épandre et des quantités valorisables),
- un suivi de chantier lors des épandages (respect des doses, cahier d'épandage et traçabilité),
- un bilan des épandages en fin d'année.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation environnementale

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Quantité produite :	11 000 t/an soit 2640 t MS
Dose d'épandage :	17,5 t/ha
Surface du plan d'épandage :	4625,35 ha épandables
Surface annuelle nécessaire :	630 ha
Retour sur même parcelle	Minimum 2 ans

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

BARIE, BASSANNE, BLAIGNAC,
BRANNENS, CASTETS-ET-CASTILLON,
CUSSAC-FORT-MEDOC, FLOUDES,
FONTET, GUJAN-MESTRAS, HURE,
LANTON, LE TEICH, LEOGNAN,
LOUPIAC-DE-LA-REOLE, LUDON-
MEDOC, MACAU, NOAILLAC,
NOAILLAN, PAREMPUYRE,
PONDAURAT, PUYBARBAN, SAINT-
JEAN-D'ILLAC, SALLES, SAUCATS,
SAVIGNAC

Coordonnées géographiques¹

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les communes des parcelles se situent dans des ZNIEFF type I et II (16 pour les ZNIEFF I et 12 type II). Les parcelles ne se situent pas à l'intérieur de ces zones.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cours de La Garonne présent sur les communes de Fontet, Hure, Barie et Floudès et Le Renet sur la commune de Lanton. Les parcelles ne se situent pas à l'intérieur de ces zones.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Communes de Lanton, Le Teich et Gujan-Mestras. Les parcelles ne sont pas situées à proximité du littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les communes de Lanton, Le Teich et Salles sont incluses dans le territoire du Parc Naturel Régional des landes de Gascognes. 5 parcelles sont situées dans cette zone.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	16 communes se situent dans des PPRI. 38 parcelles se situent en zone inondable. Ils sont tous approuvés, sauf le PPRI Submersion Marine du Bassin d'Arcachon.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EDCH de Fontaunolle (Savignac) : 7 parcelles incluses dans le PPE EDCH Les Pins Verts (Léognan) : 1 parcelle incluse dans le PPE
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Huit sites inscrits sont recensés sur les communes du périmètre d'étude. Trois parcelles se trouvent dans le périmètre du site inscrit du Bras de Macau.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	11 sites Natura 2000. 1 parcelle est incluse dans le site de la Vallée du Ciron. Les autres sont distantes de 1 à plusieurs kilomètres.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité d'épandage entre dans le champ des activités d'exploitation des terres cultivées. Elle ne change en rien la vocation initiale des parcelles qui est et reste l'agriculture et n'altère donc pas plus l'équilibre du milieu naturel environnant que les autres activités agricoles.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité d'épandage entre dans le champ des activités d'exploitation des terres cultivées. Elle ne change en rien la vocation initiale des parcelles qui est et reste l'agriculture et n'altère donc pas plus l'équilibre du milieu naturel environnant que les autres activités agricoles.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En tenant compte de la production annuelle (11000 tonnes) ce sont entre 440 et 550 rotations de camions qui transporteront les digestats vers les parcelles d'épandage.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les bruits sont ceux liés aux engins.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>la matière organique présente dans les digestats a été dégradée et stabilisée lors de la méthanisation.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Gyrophares des engins utilisés pour l'épandage.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Économie d'engrais sous forme minérale pour les agriculteurs.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description. le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Voir annexe.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Une étude d'incidence est produite au dossier d'autorisation environnementale. Le recensement de l'état initial et des impacts montrent que le projet est en adéquation avec les plans et programmes présents sur le périmètre d'étude.

L'activité d'épandage entre dans le champ des activités d'exploitation des terres cultivées. Elle ne change en rien la vocation initiale des parcelles qui est et reste l'agriculture et n'altère donc pas plus l'équilibre du milieu naturel environnant que les autres activités agricoles.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Résumé non technique des impacts attendus. Partie 6.4 du présent formulaire d'évaluation.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



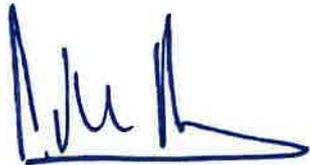
Fait à

Paris France

le

18/01/2019

Signature





Ministère chargé
de
l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire
À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

**NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

38

Extensio
n

Nom de la voie

avenue Jean Jaurès

Code postal

7 8 4 4 0

Localité

GARGENVILLE

Pays

FRANCE

Tél

130981111

Fax

130981112

Courriel

@

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

MALVEAU

Prénom

Emilie

Qualité

Responsable Bureau d'Etude Sud Ouest - SUEZ Organique

Tél

687349145

Fax

556648324

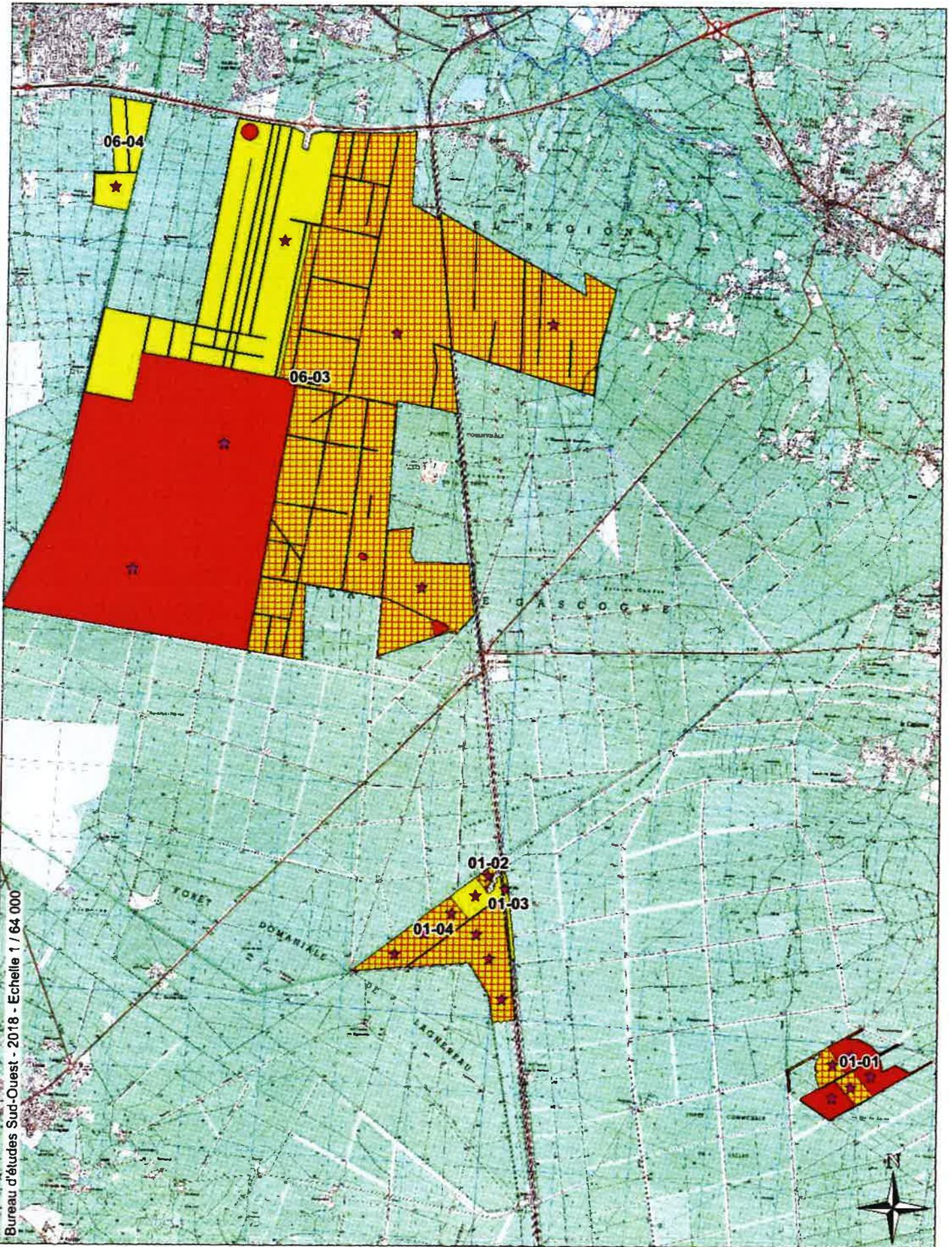
Courriel

emilie.malveau

@suez.com

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Co-maîtrise d'ouvrage

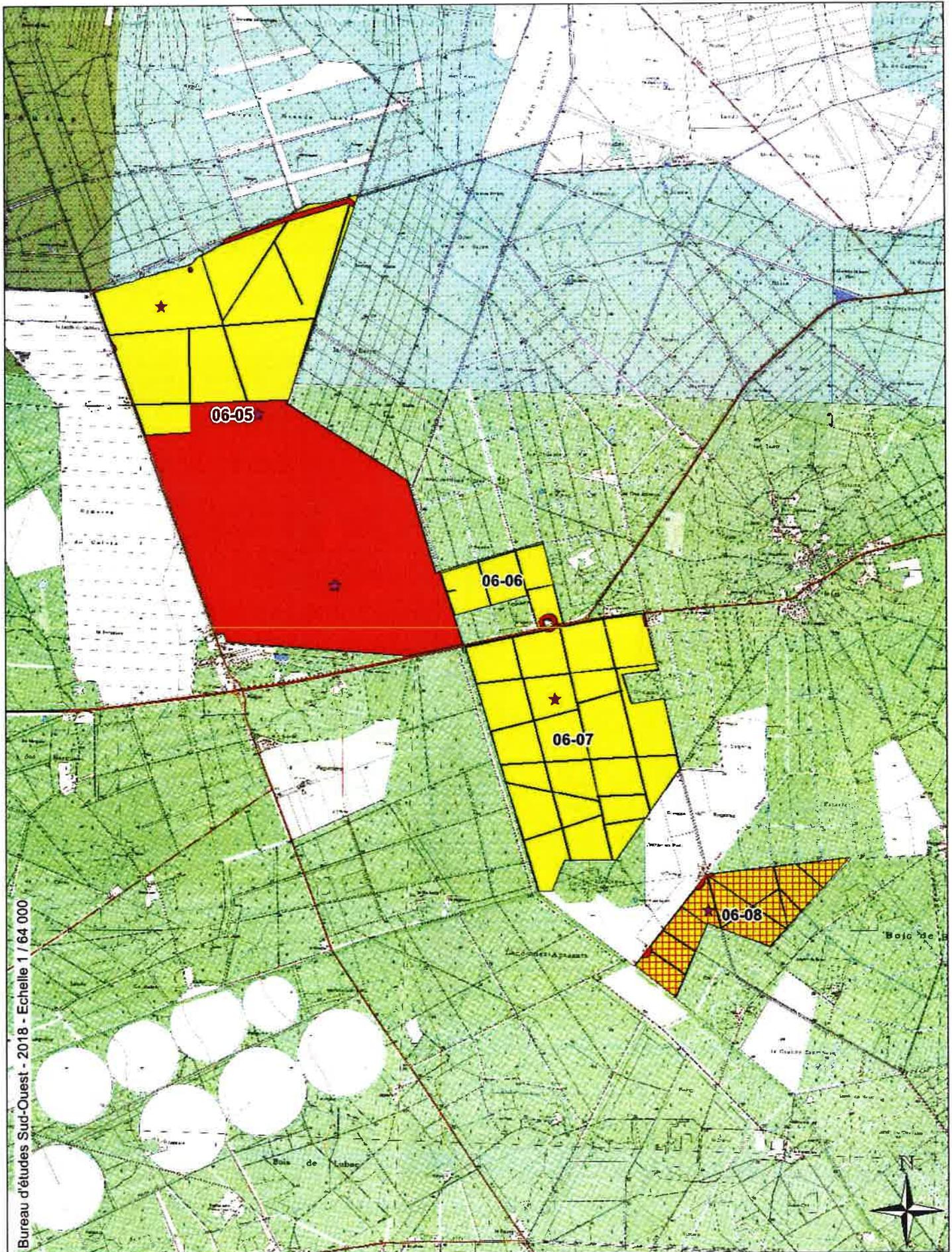


Bureau d'études Sud-Ouest - 2018 - Echelle 1 / 64 000

PLAN D'EPANDAGE DES DIGESTATS ISSUS DE L'UNITE DE METHANISATION

- | | | | | | |
|---|-------------|---|---------------------------|---|---------------------|
|  | Aptitude 0 |  | Ependable sous conditions |  | Aptitude 1A |
|  | Aptitude 1B |  | Aptitude 2 |  | Prélèvements de sol |



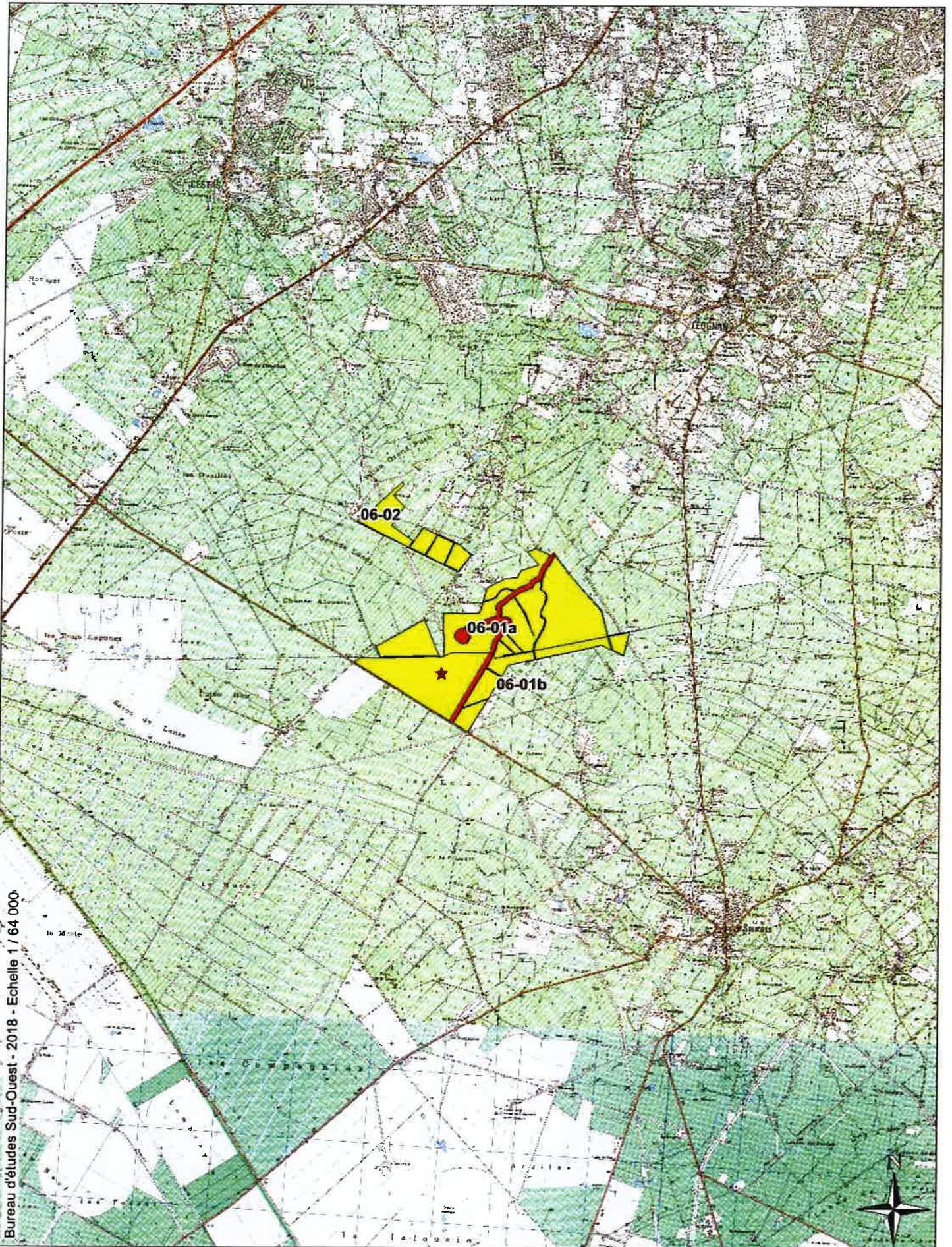


Bureau d'études Sud-Ouest - 2018 - Echelle 1 / 64 000

PLAN D'EPANDAGE DES DIGESTATS ISSUS DE L'UNITE DE METHANISATION

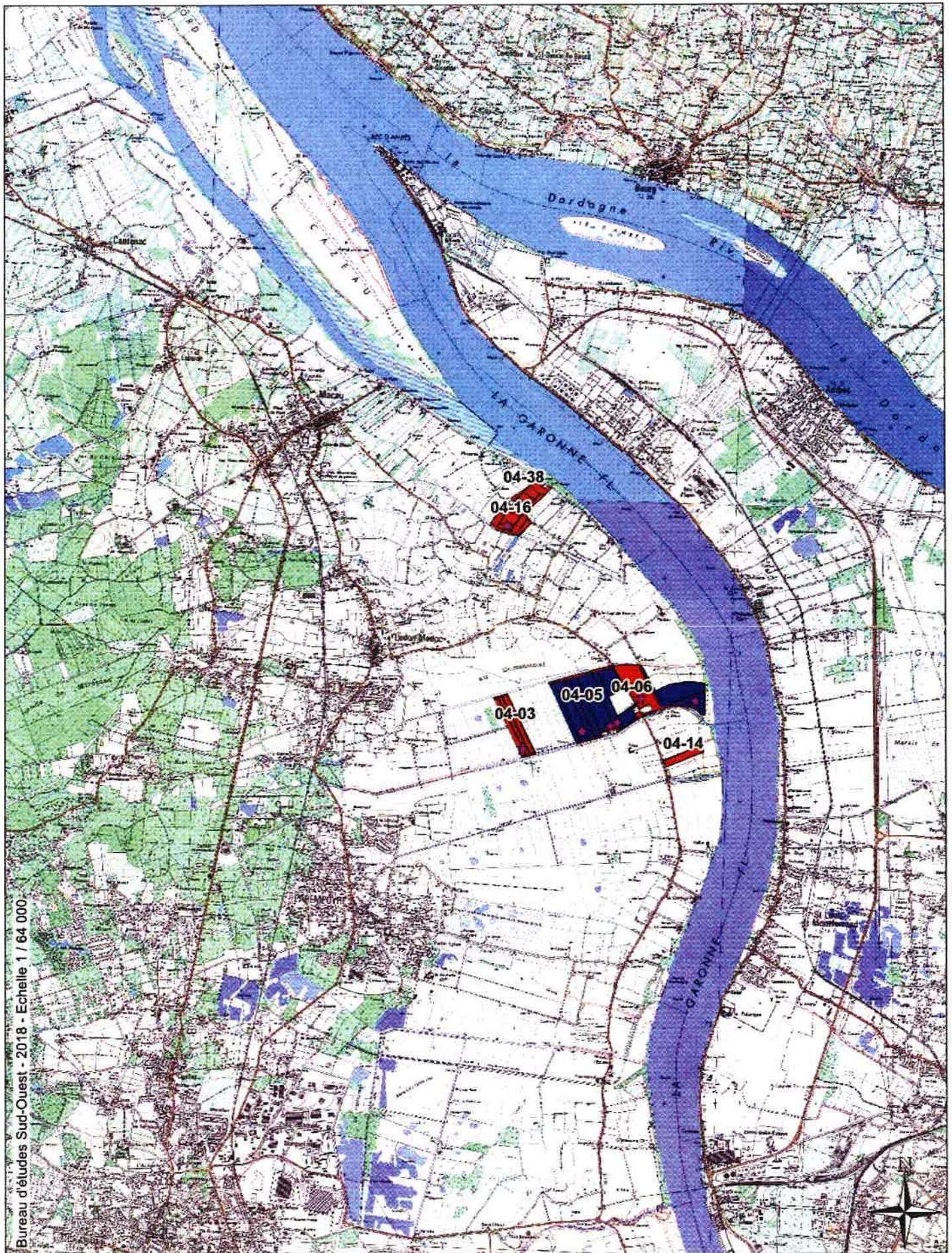


- | | | | | | |
|---|-------------|---|---------------------------|---|---------------------|
|  | Aptitude 0 |  | Ependable sous conditions |  | Aptitude 1A |
|  | Aptitude 1B |  | Aptitude 2 |  | Prélèvements de sol |



PLAN D'EPANDAGE DES DIGESTATS ISSUS DE L'UNITE DE METHANISATION

- | | | | | | |
|---|-------------|---|---------------------------|---|---------------------|
|  | Aptitude 0 |  | Epandable sous conditions |  | Aptitude 1A |
|  | Aptitude 1B |  | Aptitude 2 |  | Prélèvements de sol |

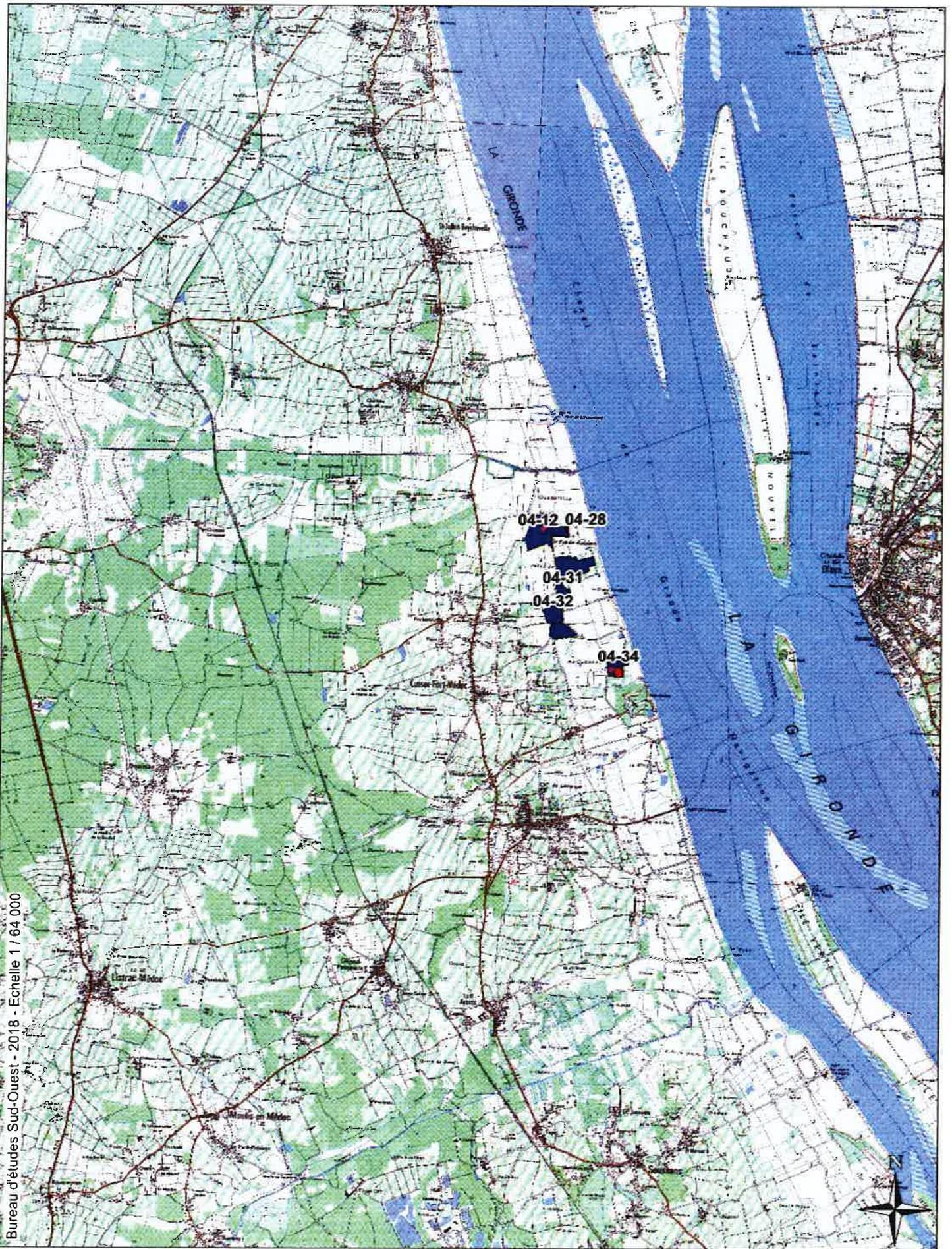


Bureau d'études Sud-Ouest - 2018 - Echelle 1 / 64 000

PLAN D'EPANDAGE DES DIGESTATS ISSUS DE L'UNITE DE METHANISATION



- | | | | | | |
|---|-------------|---|---------------------------|---|---------------------|
|  | Aptitude 0 |  | Epandable sous conditions |  | Aptitude 1A |
|  | Aptitude 1B |  | Aptitude 2 |  | Prélèvements de sol |



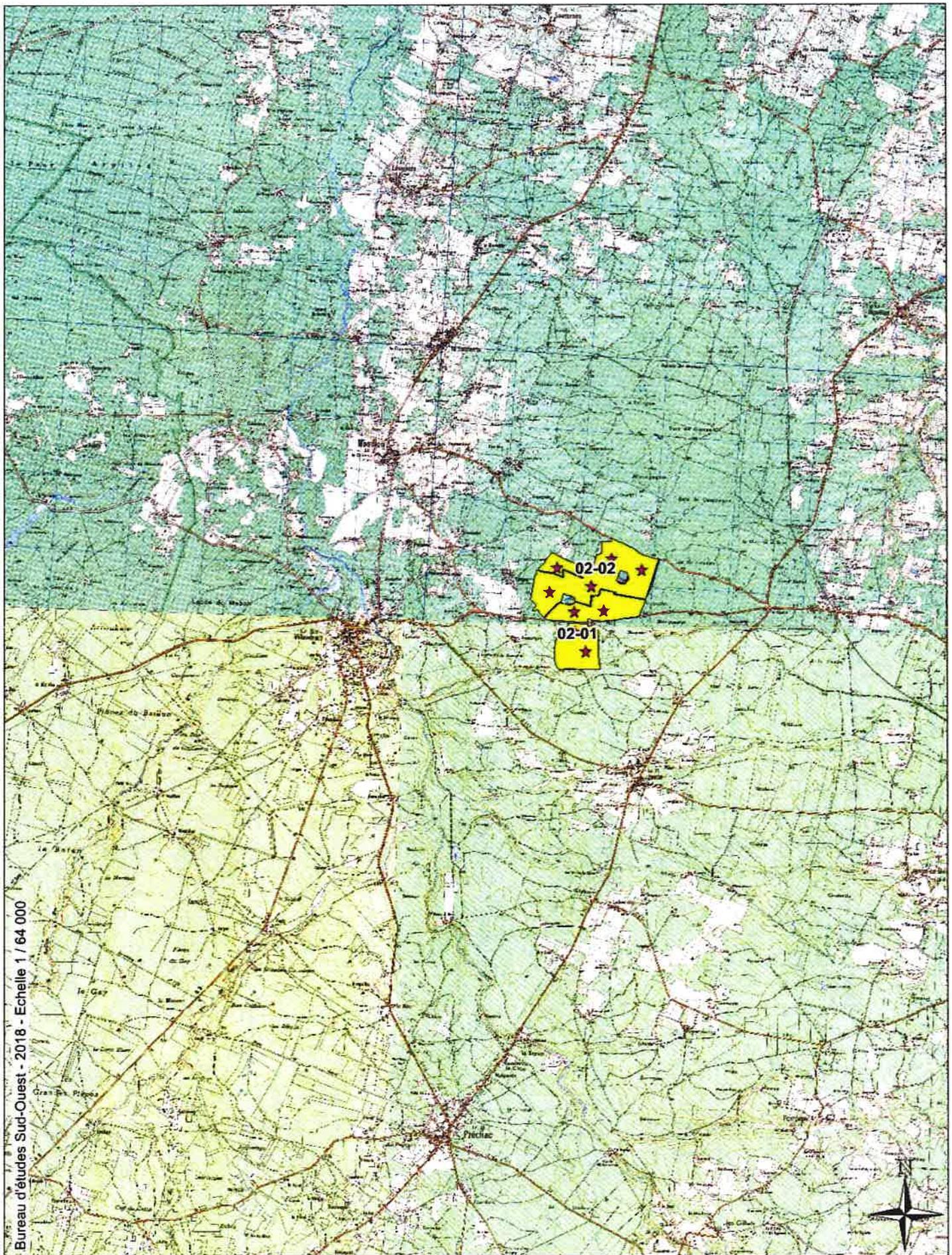
Bureau d'études Sud-Ouest - 2018 - Echelle 1 / 64 000



PLAN D'EPANDAGE DES DIGESTATS ISSUS DE L'UNITE DE METHANISATION



	Aptitude 0		Epandable sous conditions		Aptitude 1A
	Aptitude 1B		Aptitude 2		Prélèvements de sol



Bureau d'études Sud-Ouest - 2018 - Echelle 1 / 64 000

PLAN D'EPANDAGE DES DIGESTATS ISSUS DE L'UNITE DE METHANISATION



Aptitude 0



Epondable sous conditions



Aptitude 1A



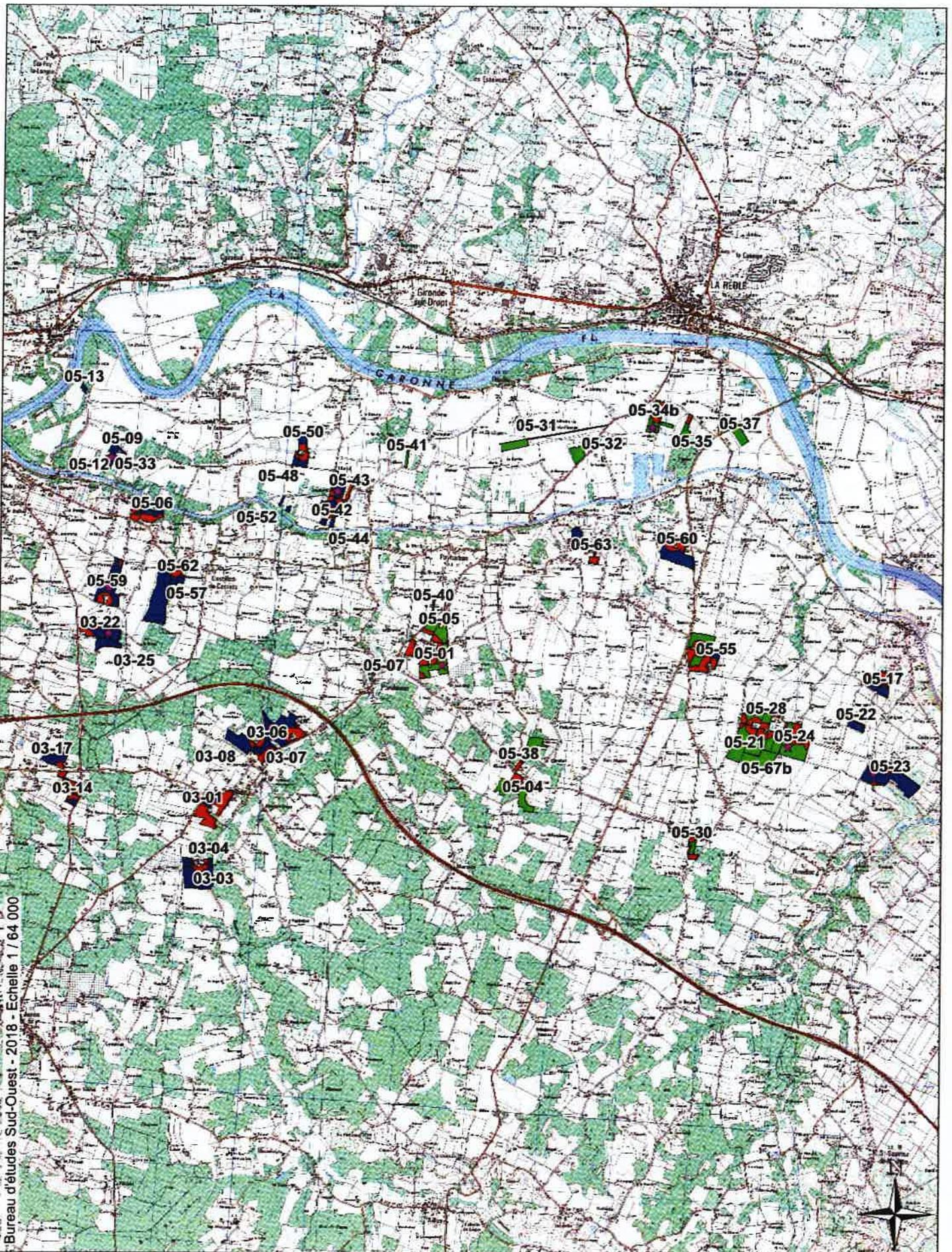
Aptitude 1B



Aptitude 2



Prélèvements de sol

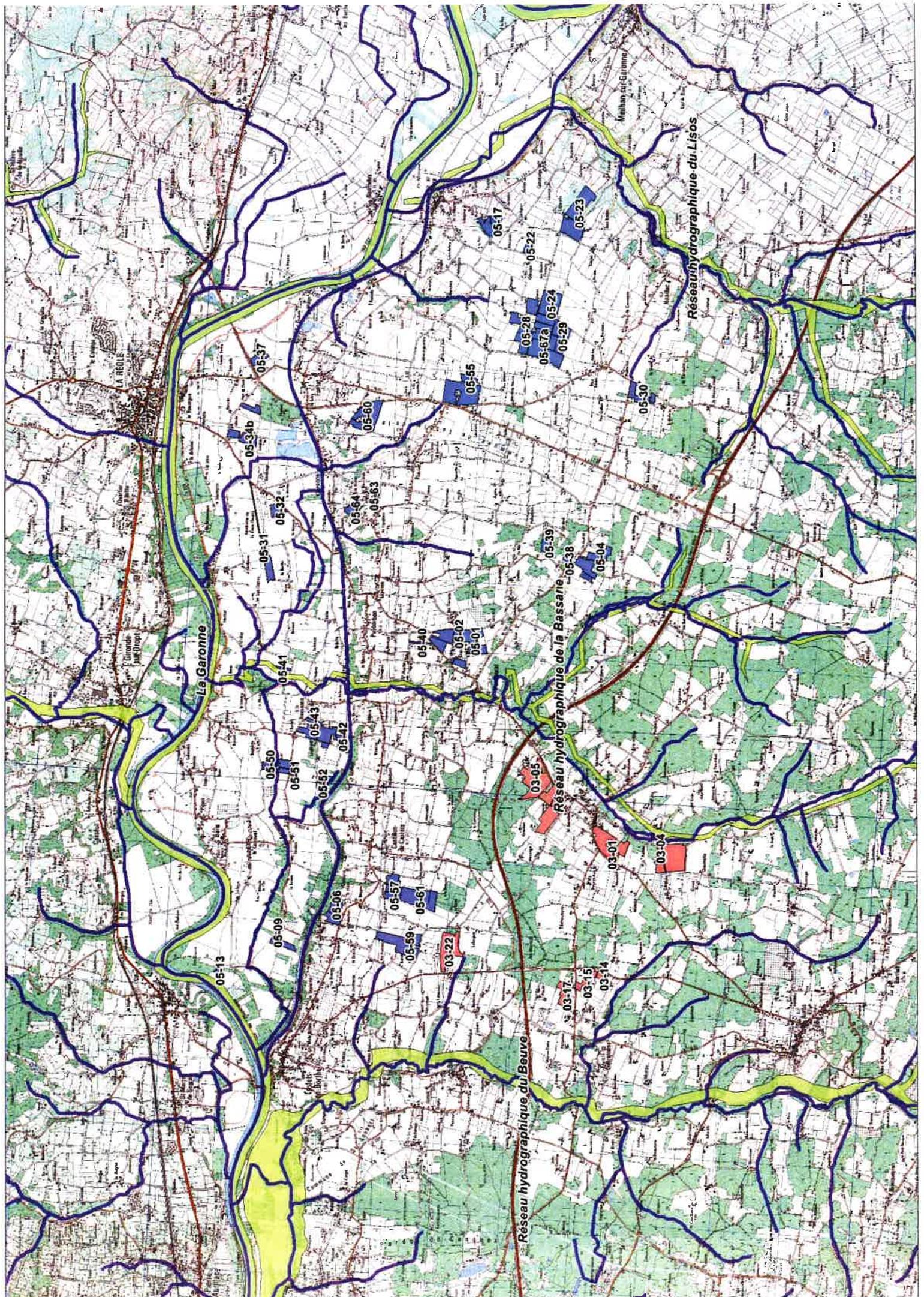


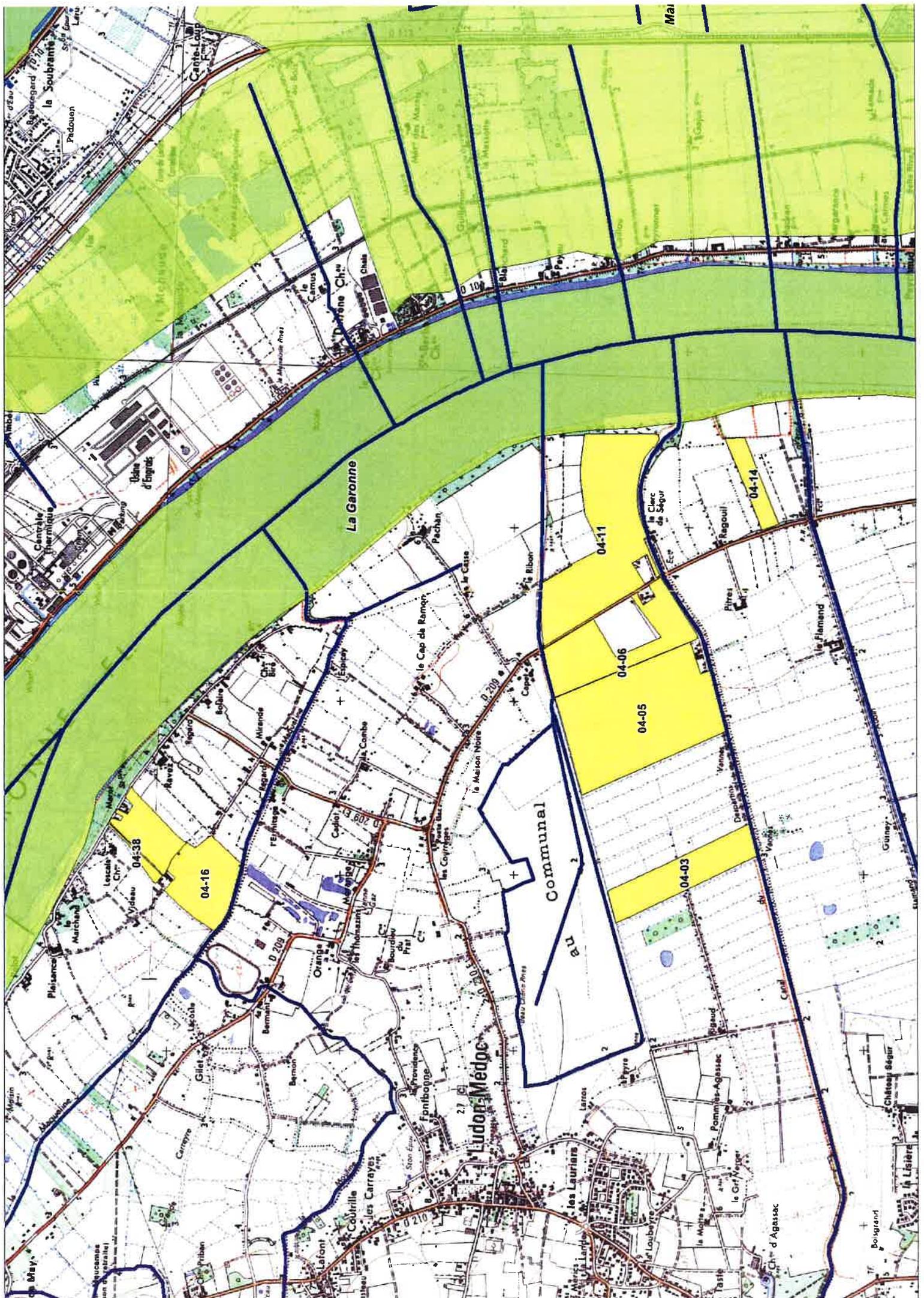
Bureau d'études Sud-Ouest - 2018 - Echelle 1 / 64 000

PLAN D'EPANDAGE DES DIGESTATS ISSUS DE L'UNITE DE METHANISATION

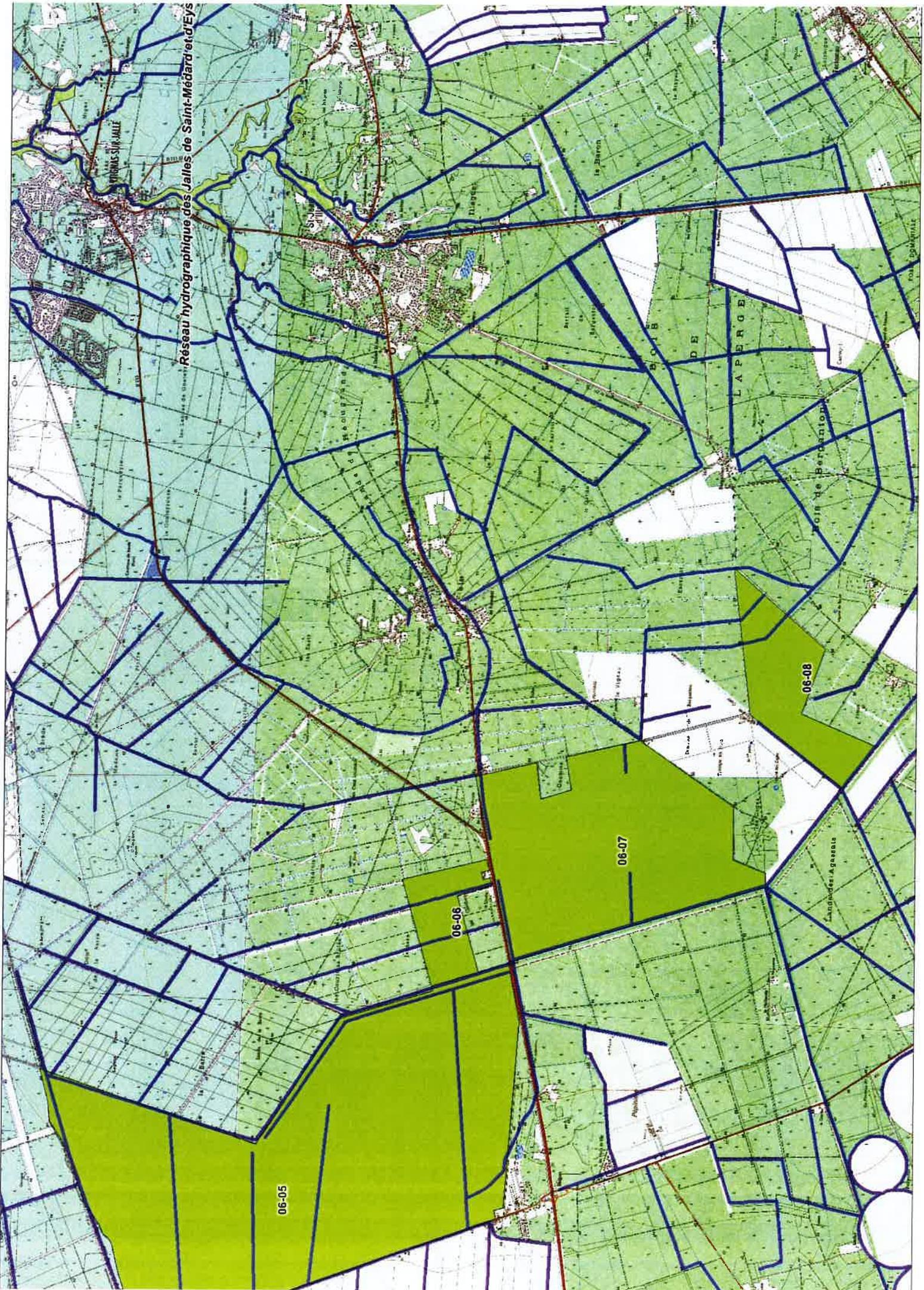


- | | | | | | |
|---|-------------|---|---------------------------|---|---------------------|
|  | Aptitude 0 |  | Epandable sous conditions |  | Aptitude 1A |
|  | Aptitude 1B |  | Aptitude 2 |  | Prélèvements de sol |





Réseau hydrographique des Jailles de Saint-Médard et d'Eys



THOMAS SUR JAILE

Saint-Médard

SCORB

DE LAPERGE

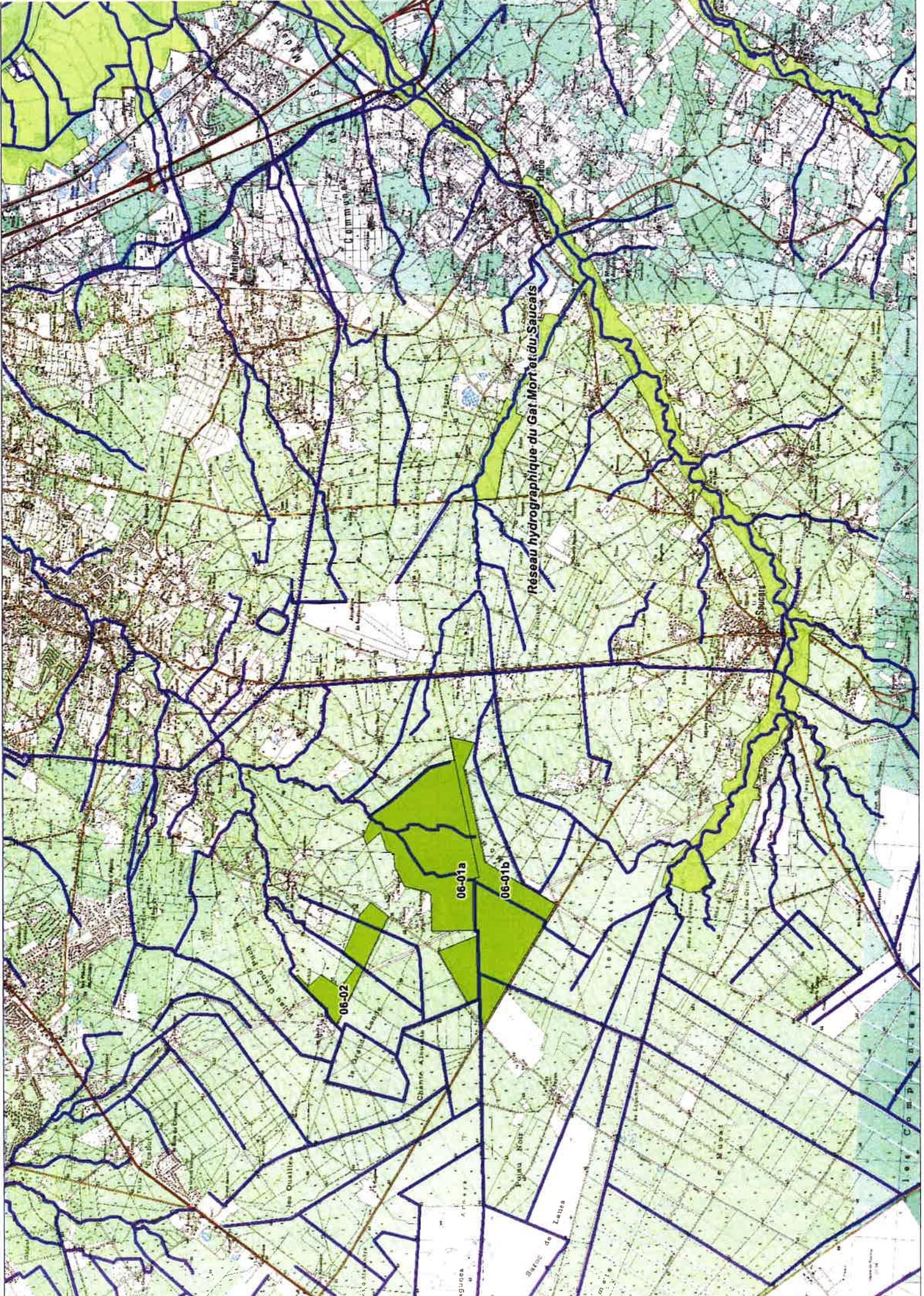
L'Église de Beranton

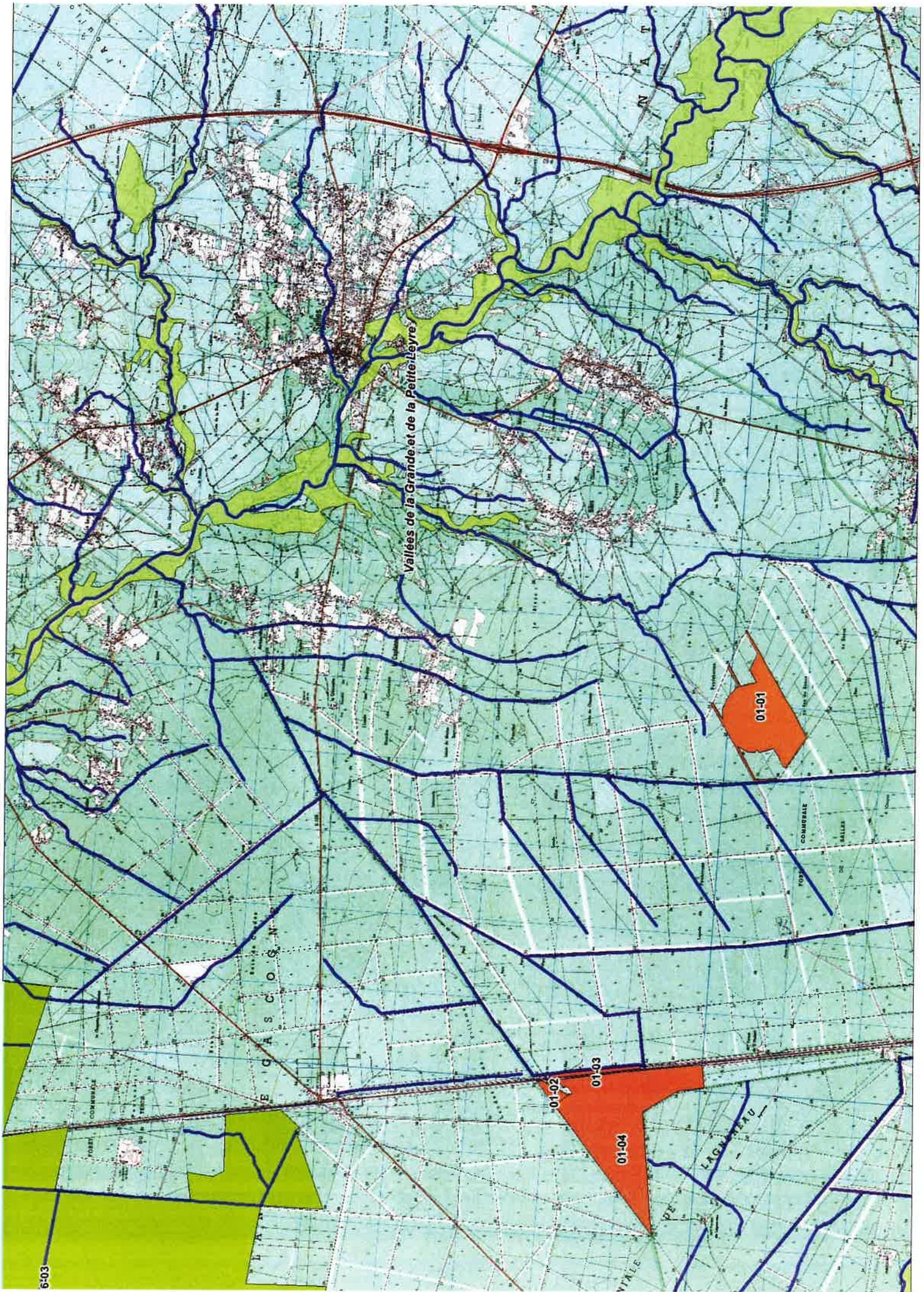
06-05

06-06

06-07

06-08





Vallées de la Grande et de la Petite-Leyre

01-01

01-02

01-03

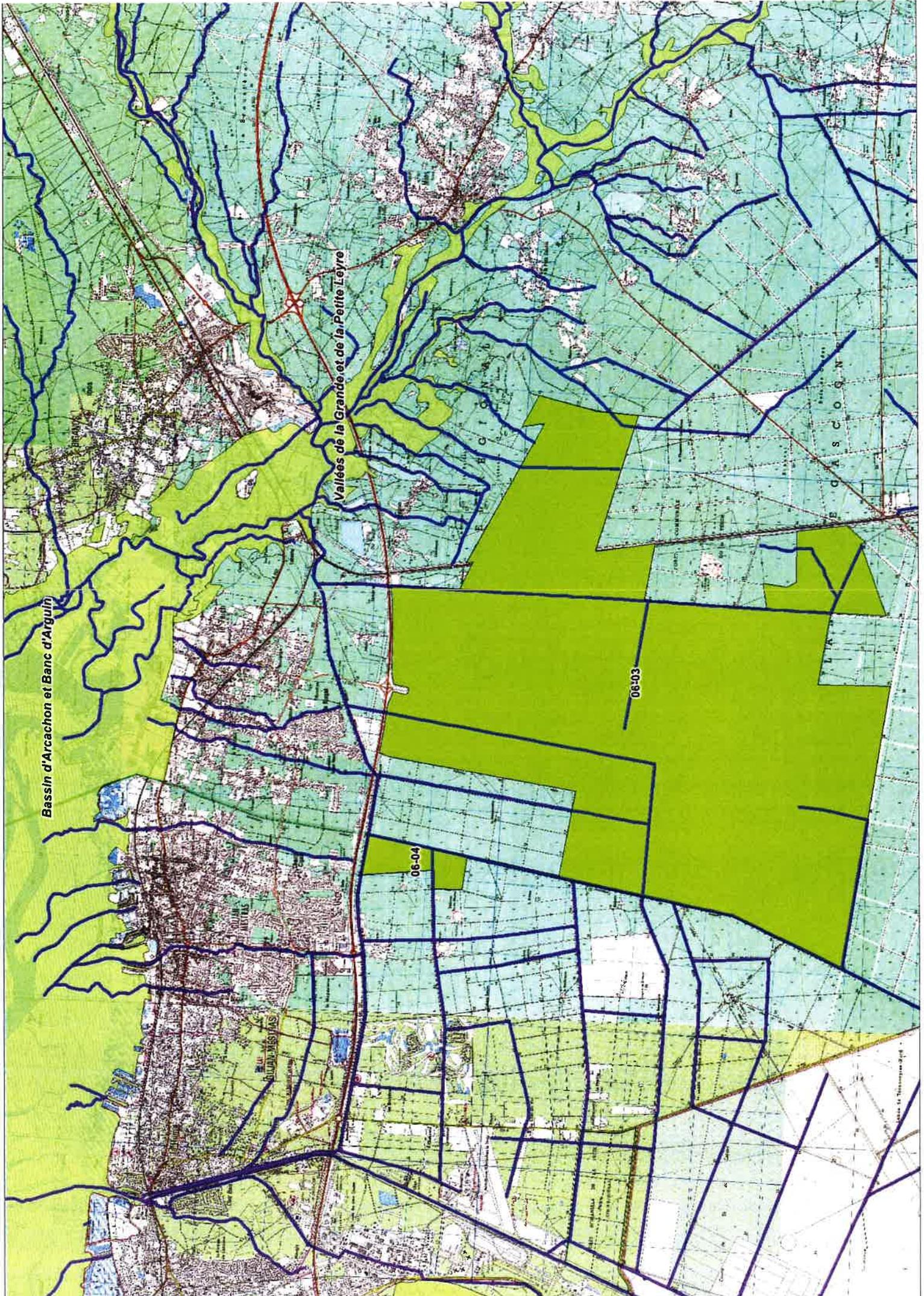
01-04

EICHSCON

COMBRALZ

VIALE DE LAGNEAU

6-03

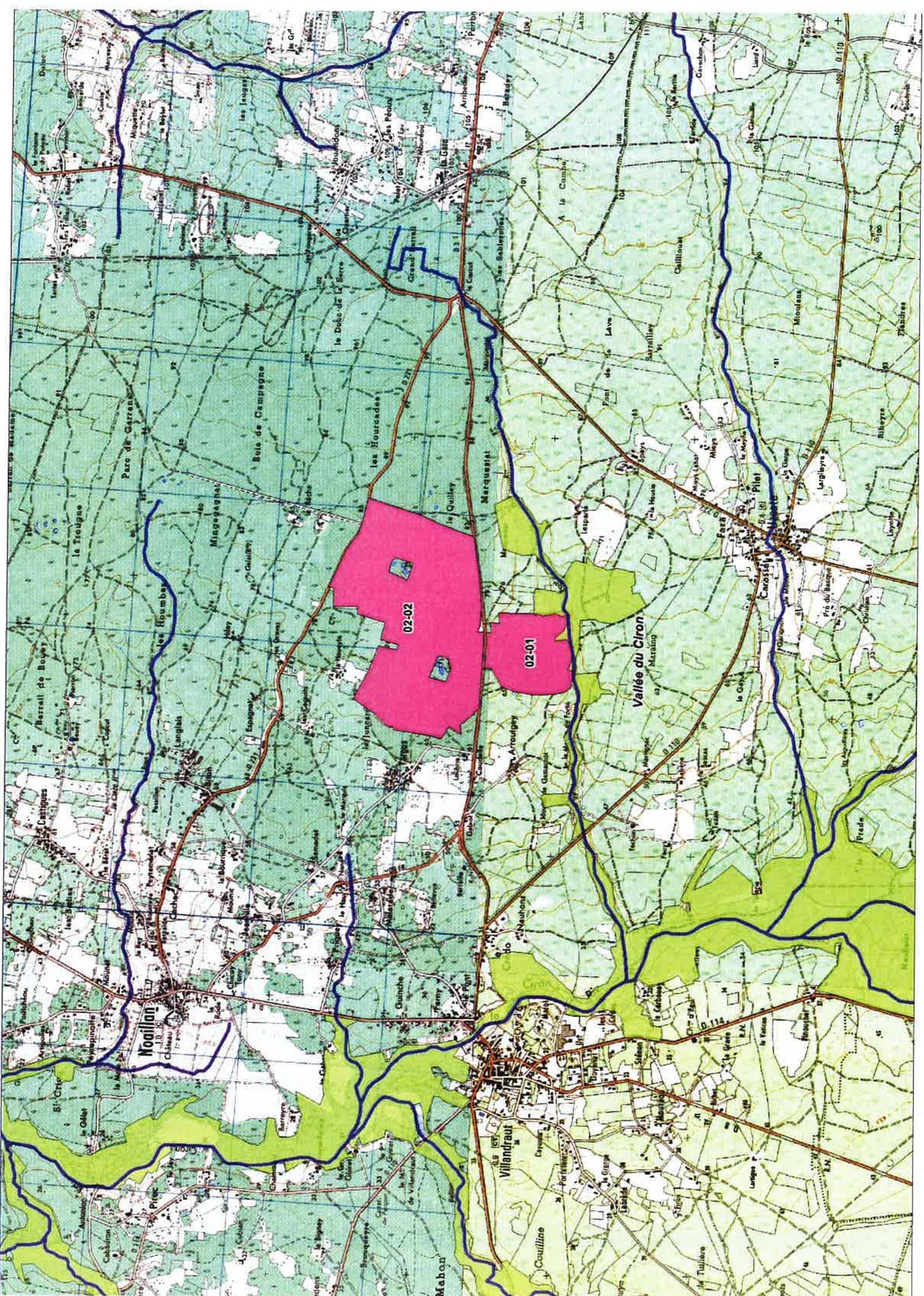


Bassin d'Arcachon et Banc d'Arguin

Vallées de la Grande et de la Petite Leyre

06-04

06-03



02-02

02-01

Vallee du Ciron

Noailhan

Villandraut

Caradec

Mehon

Coulline

Langoe

A1 ■ Résumé non technique des impacts attendus

Le tableau suivant dresse le bilan des impacts attendus et des mesures de protection éventuellement mises en place

Typologie d'impact	Impact identifié	Mesure compensatoire prévue
Transport	<ul style="list-style-type: none"> Négatif : Transfert des digestats du CVO Terres d'Aquitaine aux bouts des parcelles des agriculteurs 	<ul style="list-style-type: none"> Travail en semaine diurne, Matériel de transport adapté aux volumes importants pour éviter beaucoup de passage. Travail diurne.
Sous-sol	<ul style="list-style-type: none"> Non concerné 	<ul style="list-style-type: none"> Sans objet
Sol	<ul style="list-style-type: none"> Négatif : tassement des parcelles par les engins lors des épandages, Négatif : Accumulation des éléments traces métalliques et composés traces organiques dans le sol. Ils sont très limités puisque les flux cumulés calculés sur les apports maximaux sont largement inférieurs aux plafonds réglementaires qui garantissent l'innocuité des épandages 	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation de pneumatiques basse pression et l'organisation du chantier de façon à éviter les périodes où les sols sont trop humides et le passage répété des engins aux mêmes endroits sur les parcelles doit permettre de limiter le tassement des sols. Suivi agronomique des épandages avec contrôle des flux et analyses des sols sur les paramètres éléments traces métalliques pour contrôler leur conformité.
Eau	<ul style="list-style-type: none"> Négatif : Transferts vers les eaux souterraines des éléments chimiques (azote et éléments traces métalliques, en particulier). 	<ul style="list-style-type: none"> Le suivi analytique régulier des digestats afin de s'assurer qu'ils restent conformes aux critères autorisant l'épandage définis par l'arrêté du 8 janvier 1998. Organisation des épandages dans le respect de l'agriculture raisonnée pour limiter les risques.

Typologie d'impact	Impact identifié	Mesure compensatoire prévue
	<ul style="list-style-type: none"> Négatif : Ruissellement des matières à épandre en dehors des parcelles lors de l'épandage 	<ul style="list-style-type: none"> L'application des règles d'isolement par rapport aux cours d'eau et aux puits et d'interdiction d'épandage lors des périodes de forte pluviométrie définies par l'arrêté du 8 janvier 1998.
Air	<ul style="list-style-type: none"> Négatif : Les odeurs. Négatif : Les dégagements liés aux pots d'échappement des tracteurs et des camions utilisés pour l'épandage en particulier le carbone émis. 	<ul style="list-style-type: none"> Suivi du procédé de méthanisation visant à produire un digestat exempt d'odeur. limiter au maximum les déplacements de véhicules (optimisation du remplissage des bennes de transport, etc.)
Bruits et vibrations	<ul style="list-style-type: none"> Négatifs : Les bruits et les vibrations émis lors des épandages par les engins. Ces outils sont des produits industriels qui répondent aux exigences réglementaires en la matière. Ces activités sont ponctuelles dans l'année, non continues durant la journée, s'exercent dans un environnement peu exposé (des parcelles agricoles dans un habitat dispersé) et sont assimilables à des activités agricoles normales. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune
Paysage et patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> Aucun 	<ul style="list-style-type: none"> Sans objet
Déchets	<ul style="list-style-type: none"> Aucun 	<ul style="list-style-type: none"> Sans objet
Utilisation rationnelle de l'énergie	<ul style="list-style-type: none"> Négatif : impact du transport peu significatif au vu du trafic routier actuel, voies secondaires régulièrement utilisées. 	<ul style="list-style-type: none"> Veiller à respecter la réglementation régissant la circulation des véhicules lourds.

Typologie d'impact	Impact identifié	Mesure compensatoire prévue
Faune, flore et habitats	<ul style="list-style-type: none"> Aucun 	<ul style="list-style-type: none"> Respect des distances vis-à-vis des cours d'eau et plans d'eau pour la protection d'espèces remarquables
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> Positif : apport d'éléments amendant et fertilisants 	<ul style="list-style-type: none"> Le suivi analytique régulier des digestats afin de s'assurer qu'ils restent conformes aux critères autorisant l'épandage définis par l'arrêté du 8 janvier 1998, Suivi analytique des sols. Suivi des cheptels des exploitations d'élevage chaque année.
Sanitaire	<p><u>Liste des dangers</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <u>Chimique</u> : présence d'éléments traces métalliques. Le respect des valeurs fixées par la réglementation garantit une absence d'excès de risque. <u>Bactériologique</u> : présence de germes pathogènes : très faible <p><u>Populations exposées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Les riverains des épandages : occupants des habitations dispersées dans la zone agricole. Les opérateurs d'épandage 	<ul style="list-style-type: none"> Maintien des déchets à des niveaux de risques faibles par le nettoyage régulier du matériel de collecte et de transport, Transfert avec du matériel étanche, Respect d'une distance d'épandage de 100 m par rapport aux habitations, Application des mesures définies pour limiter les impacts sur les eaux Respect des délais réglementaires, Hygiène générale

Typologie d'impact	Impact identifié	Mesure compensatoire prévue
<p>Dangers</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accident de la circulation sur les voies principales de circulation (route nationale, départementale, communale) ou sur des chemins et servitudes permettant l'accès aux parcelles concernées pouvant entraîner des déversements de digestats. • Accident lors des épandages du produit sur les parcelles concernées. • Eventration de la benne lors du transport, ou encore de l'épandeur à fumier. • Epandages avec une dose supérieure à celle préconisée ; non-respect des distances d'épandage ou des délais. • Digestats non conformes à la valorisation, épandus. • Analyses de sol les rendant inaptes à l'épandage. • Perte de surfaces agricoles épandables. 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect du code de la route par les personnels en charge de l'épandage et alerte la plus rapide possible pour permettre l'intervention des secours institutionnels : pompiers et gendarmerie en cas d'accident. • Nettoyage et remise en état des voies de circulation. • Surveillance accrue du sol via des analyses. • Surveillance accrue du sol via des analyses, les digestats seront envoyés vers les filières alternatives. • Suspension des épandages sur les parcelles concernées, attente de contre-analyses conformes. • Une extension pourra être envisagée par le porteur de projet. Les études nécessaires à cette dernière seront effectuées.

